

# Prix CIRCUM Regional

CIRCUM Regional • Association Européenne de 380 Télévisions Régionales de 38 pays d'Europe • Janvier 2005

## TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU REGLEMENT DU PRIX CIRCUM REGIONAL 2005

En 2005, six télévisions seront récompensées dans les catégories suivantes :

### 1. Documentaires

- Grand Prix CIRCUM Regional : 7.500 €
- Prix Spécial France 3 : 3.000 €
- Prix SVT : 3.000 €

### 2. Reportages

Prix CIRCUM Regional : 5.000 €

### 3. Magazines d'Information

Prix du Parlement Européen : 6.500 €

### 4. Emissions Transfrontalières

Prix du Comité des Régions : 4.000 €

### 5. Prix de l'Originalité

Prix TVP3, Pologne : 3.000 €

### 6. Sport

Prix ERT3, Grèce : 3.000 €

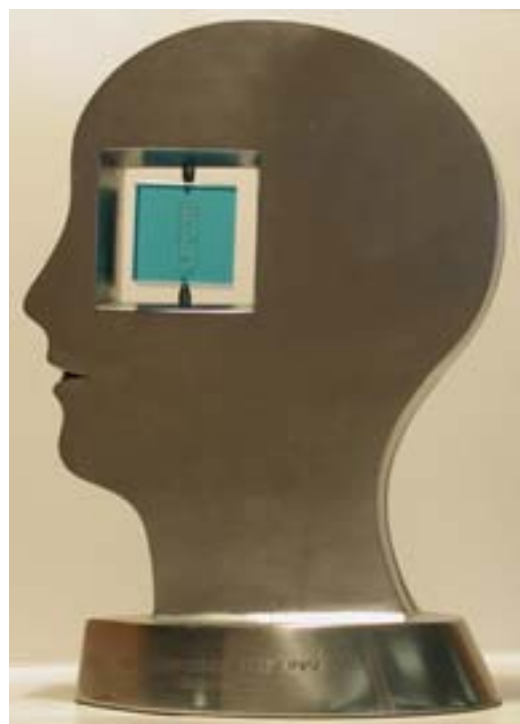
*Tous les lauréats seront invités à la Conférence annuelle CIRCUM Regional - à Liverpool, Royaume-Uni, du 26 au 28 mai où ils recevront leur prix et leur trophée (une seule invitation par lauréat).*

### INSCRIPTIONS : RESPECTER LES DELAIS

Le formulaire d'inscription -incluant le résumé de l'émission sélectionnée- doit parvenir par fax ou par mail à TV Syd, Danemark **au plus tard le 25 mars 2005**.

Les cassettes Beta SP, une copie du formulaire, une copie du script en anglais ou en français et tout autre support doivent parvenir à TV Syd, Danemark avant le **vendredi 1<sup>er</sup> avril 2005**.

Ces délais doivent être impérativement respectés.



### CATEGORIES : RESPECTER LES CRITERES

Chaque participant doit se conformer aux critères spécifiques réglementant chaque prix et les respecter impérativement (au risque de se voir disqualifié).

#### 1. DOCUMENTAIRES

Il s'agit de programmes documentaires traitant un thème unique. Le thème et la diffusion peuvent dépasser le cadre strictement régional : le jury sera sensible à des programmes analysant une problématique régionale particulière, même déclinée à partir d'une thématique nationale ou internationale.

Le jury appréciera avant tout la force et la qualité de la ligne éditoriale et de la réalisation, en particulier les programmes misant sur l'investigation (ceux-ci pourront être récompensés par le Prix Spécial France 3), de même que ceux proposant une vision personnalisée ou une perspective originale. En outre, le jury sera attentif aux documentaires de facture résolument moderne et faisant appel à la créativité.

# PRIX CIRCOM Regional 2005

## 2. REPORTAGES

Ce prix récompensera le meilleur reportage, indépendamment de sa durée ou de son plan. Il est impératif de ne soumettre qu'un seul reportage et non un programme complet.

Le jury sera sensible avant tout à la qualité de la ligne éditoriale et à la démarche de l'investigation. Le reportage doit présenter à la fois de l'intérêt et du sens pour l'audience régionale. Le reportage doit être enrichi par des interviews et resitué dans son contexte événementiel.

Le reportage peut être constitué uniquement à partir d'éléments recueillis sur le terrain ou être construit à partir d'une sélection de ces éléments, enrichie par une présentation en plateau.

Par exemple, dans un reportage traitant d'un incendie spectaculaire, il y a bien sûr les images mais, pour le jury, ce type de reportage doit apporter une explication particulière et le situer par rapport aux téléspectateurs.

Le jury sera sensible également à l'utilisation des moyens disponibles pour améliorer la qualité de la narration : image, son, montage, info- et vidéographie, liaisons plateau...

Le reportage doit constituer un élément isolé à l'intérieur d'un programme. Cependant, sont acceptés les reportages qui, lorsque l'actualité le justifie, occupent une grande partie, voire la majeure partie du programme quotidien ou hebdomadaire.

Le prix sera remis à la télévision qui a diffusé le programme, à charge pour elle de décider à qui sera remis ce prix : journaliste, producteur, etc...

*« Reportages » remplace la catégorie qui s'intitulait « Actualités régionales ».*

## 3. MAGAZINES D'INFORMATION

Cette catégorie concerne des magazines ou des reportages qui traitent de questions politiques, sociales, culturelles ou proposent des débats thématiques répondant aux attentes des téléspectateurs.

Le jury sera particulièrement attentif à l'approche journalistique, à la teneur du reportage, de l'interview, à l'impact de l'émission, à la clarté du propos, surtout si le sujet abordé est complexe.

Le jury sera sensible aux émissions dont la thématique, nationale, européenne voire internationale, est déclinée à l'échelle régionale.

Le jury accordera sa préférence aux programmes qui abordent des thèmes qui appartiennent au « quotidien européen » et qui, en même temps, stimulent le processus de démocratisation.

## 4. EMISSIONS TRANSFRONTALIERES

Ce prix concerne tout programme produit par une télévision régionale abordant une ou plusieurs questions transfrontalières ou toute coproduction réalisée par au moins deux télévisions régionales.

D'où l'intérêt pour des sujets européens majeurs qui explorent des similitudes ou comparent des différences, en particulier culturelles, d'un pays à un autre ou entre plusieurs pays.

Le jury appréciera notamment les programmes qui évoquent une démarche pertinente dans la prise de décision au niveau régional.

Cette catégorie exige une approche particulière car il ne s'agit pas simplement de raconter une histoire « transfrontalière » mais bien de « photographier » un état des lieux révélateur d'une avancée ou d'un blocage européen.

Lorsque plusieurs télévisions coproductrices soumettent un même programme, en cas de récompense, le montant du prix devra être réparti entre les coproducteurs.

# **PRIX CIRCOM Regional 2005 (suite)**

## **5. PRIX DE L'ORIGINALITE**

Ce prix concerne un programme de télévision dont l'approche est particulièrement originale.

Il sera décerné à l'émission la plus créative, la plus innovante, en un mot, la plus originale. Histoire inédite, portraits de personnalités hors du commun, présentateurs brillants, sans oublier l'art et la manière de réaliser (décor, cadrage, rendu antenne, illustration sonore, habillage, etc.): autant de critères, parmi d'autres, qui seront pris en considération.

Montrer la différence : l'originalité, pour les télévisions régionales, fait partie du programme.

Il peut s'agir ou non d'une fiction.

## **6. SPORT**

Ce prix récompensera le meilleur documentaire ou reportage sportif. Constat ou interrogation, tous les sports et leurs champions sont concernés : toutes les idées et approches sont les bienvenues.

Le jury sera particulièrement attentif aux programmes qui mettent en avant l'esprit sportif, ou à même d'élargir une audience.

Par exemple, des programmes qui misent sur l'émulation entre athlètes, le plaisir de la victoire plutôt que l'appât du gain.

La couverture d'un événement sportif peut être exploitée mais uniquement à titre d'éclairage.

**PRIX CIRCOM Regional 2004 : 173 programmes ont été présentés  
par 26 pays d'Europe**

# REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2005

Veillez lire attentivement le présent règlement. Prière de s'y conformer sous peine de disqualification.

1. Le concours est ouvert uniquement aux télévisions membres Circom Regional. Les programmes des producteurs indépendants ne sont pris en compte que s'ils sont présentés par une télévision membre CIRCOM Regional.
2. Chaque télévision régionale ne peut présenter qu'UN seul programme par catégorie : Documentaires, Reportages, Magazines d'Information, Émissions Transfrontalières, Originalité, Sport.
3. Les programmes doivent avoir été diffusés pour la première fois en 2004 et ne doivent pas avoir concouru pour le Prix Circom Regional 2004.
4. Les programmes doivent être soumis tels qu'ils ont été diffusés, sauf pour les addenda exigés par la clause 6.
5. Chaque formulaire d'inscription doit être accompagné d'un résumé rédigé en anglais ou en français afin de permettre aux membres du jury de bien en saisir l'approche et le thème ou l'histoire.
6. Chaque programme doit être sous-titré en anglais y compris ceux en langue anglaise.
7. Un script en anglais ou en français doit également être fourni : ce script et la cassette du programme sont archivés par Circom Regional.
8. Le formulaire d'inscription et le résumé doivent parvenir à TV Syd, Danemark **au plus tard le vendredi 25 mars 2005**. La cassette Beta SP, une copie du formulaire et tout autre support doivent être remis à TV Syd, Danemark **au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2005** (pour vérification technique). Les cassettes VHS ne sont pas acceptées.
9. Les lauréats autorisent au moins une diffusion régionale de leur émission et une rediffusion, libres de droits, par chaque télévision membre Circom Regional au cours de l'année 2005. Une version internationale, sans sous-titres, doit être fournie. (La présente clause ne s'applique pas aux émissions ayant reçu un deuxième prix ou une mention spéciale).
10. Les lauréats donnent leur accord pour une diffusion libre de droits par EbS (le canal satellite de la Commission Européenne) au cours de l'année 2005. (La présente clause ne s'applique pas aux émissions ayant reçu un 2<sup>ème</sup> prix ou une mention spéciale).
11. Les lauréats acceptent que les émissions primées soient présentées lors de manifestations promotionnelles du Prix CR.
12. Les lauréats acceptent que de courts extraits de leurs émissions soient diffusés dans les journaux télévisés régionaux ou en tant qu'éléments promotionnels du Prix CR.
13. Les frais de transport, de douane et d'assurance sont à la charge des participants.
14. Les cassettes et les textes du programme ne sont pas retournés aux participants et sont conservés par Circom Regional.
15. Les récompenses et trophées sont destinés à la télévision membre CR qui décide à qui remettre la récompense.
16. Une télévision régionale qui inscrit un programme, en particulier une coproduction, est tenue d'en informer les différents partenaires. Le prix est remis à la télévision régionale, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.  
Lorsque plusieurs télévisions coproductrices soumettent un même programme qui obtient un prix, le montant de ce prix doit être réparti entre les coproducteurs.  
Les télévisions coproductrices peuvent soumettre différents programmes d'une même série.
17. En cas de litige, la décision du Président du jury, David Lowen, est irrévocable et tous les participants doivent s'y conformer. Le Comité Exécutif de CR est informé de tout litige majeur.

**Les formulaires d'inscription et le règlement du PRIX CIRCOM Regional 2005 sont également disponibles en français et en anglais sur notre site [www.circom-regional.org](http://www.circom-regional.org)**

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## PRIX CIRCOM REGIONAL 2005

Formulaire à remplir et à retourner impérativement par **fax ou mail** à **TV Syd** avant le **vendredi 25 mars 2005**. La **cassette Beta SP**, ainsi qu'une **copie du formulaire**, une copie du **script en français ou en anglais** et tout autre support devront parvenir à TV Syd Danemark avant le **vendredi 1er avril 2005**. Ces délais doivent impérativement être respectés.

Adresse :

### PRIX CIRCOM REGIONAL

TV SYD a/s  
Lene KRÜGER  
El-Vej 2b  
DK-6000 Kolding, Danemark

Email: [lekr@tvsyd.dk](mailto:lekr@tvsyd.dk) - Tel: +45.76.30.31.32 - Fax: +45.76.30.31.86  
Merci de préciser sur l'emballage : **PRIX CIRCOM REGIONAL 2005**.

*Pour toute question relative à l'expédition, aux cassettes, aux formulaires d'inscription, merci de vous adresser à Lene Krüger, TV Syd, Danemark.*

*Merci d'écrire lisiblement et de lire attentivement le règlement du PRIX CR ainsi que les critères et les catégories de prix.*

*Pour toute question concernant le règlement, veuillez vous adresser directement au Président du Prix CR*

David LOWEN : Email : [david.lowen@tesco.net](mailto:david.lowen@tesco.net) - Tel. : 00.44.7710.745905 – Fax 00.44.113.224.9970

### INSCRIPTION PAR CATEGORIE :

DOCUMENTAIRES	<input type="checkbox"/>
REPORTAGES	<input type="checkbox"/>
MAGAZINES D'INFORMATION	<input type="checkbox"/>
EMISSIONS TRANSFRONTALIERES	<input type="checkbox"/>
ORIGINALITE	<input type="checkbox"/>
SPORT	<input type="checkbox"/>

Titre original.....

Titre en anglais.....

Réalisateur..... Producteur.....

Date de la 1<sup>ère</sup> diffusion ..... Durée.....

Chaîne de télévision.....

Adresse .....

Personne à contacter\* .....

Téléphone ..... Fax : .....

Email .....

\* Cette personne devra être facilement joignable du 20 au 23 avril 2005 durant la session du jury.

Remise de prix : nom et coordonnées de la personne à contacter .....

**Important : Merci de remplir également le verso de ce document**

**Bref résumé du programme :**

*Pour quelles raisons ce programme a-t-il été sélectionné pour le Prix CIRCOM Regional ?*

*Les commentaires sont nécessaires au jury et il est fortement conseillé de donner les arguments retenus pour la sélection de ce programme.*

(Vous pouvez utiliser une feuille séparée si nécessaire).

**J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT, DES CATEGORIES ET CRITERES CONCERNANT  
CETTE INSCRIPTION ET JE M'ENGAGE A LES RESPECTER**

Signature .....

Date :